Zeitschrift: L'Hôtâ

Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

Band: - (1979)

Artikel: Meubles paysans du Jura

Autor: Chappuis-Fähndrich, Marc

Kapitel: Lorsqu'un peuple dilapide son patrimoine...

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064677

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Lorsqu'un peuple dilapide son patrimoine...

On a, paraît-il qualifié le Jura de «galetas». Cela est vrai si l'on songe à l'immense quantité de meubles et autres objets qu'on y découvrait encore à l'aube de ce siècle. Marchands et amateurs éclairés ont su mettre à profit pareille aubaine, à tel point que, de nos jours, il est devenu difficile de trouver un ancien intérieur paysan à peu près complet.

Le mobilier jurassien a subi deux agressions notoires. La première (la moins grave) est celle des brocanteurs et des antiquaires ; elle a néanmoins permis de sauver des quantités d'objets de la destruction et de populariser le goût sinon la connaissance pour les meubles et objets anciens. La seconde agression est bien plus pernicieuse : elle est due à la mode! Elle a conduit nos paysans à sacrifier maisons et meubles aux goûts de l'heure.

Il y a bien vingt ans, un de mes amis, M. Berberat, antiquaire à Bienne, déjà très avancé en âge, me disait d'une voix triste : « Mon père était chiffonnier-ferrailleur à Porrentruy. Au début de ce siècle, il parcourait l'Ajoie avec une charrette et ramassait tout ce qui, à l'époque, constituait le rebut d'une maison ordinaire. En ce temps-là, les vieux cuivres étaient écrasés, les étains (fort nombreux!) fondus, les meubles brûlés, leurs ferrures mises au tas de ferraille. Les officiers venus en Ajoie au début de la Première Guerre mondiale n'en crurent pas leurs yeux en voyant nos meubles et objets anciens. Notre pays fut pour eux la découverte d'une « île au trésor »...

Ces personnes de qualité et de bonne éducation chargèrent mon père de leur trouver le plus d'antiquités possible. Seules les pièces d'époque et de bonne facture trouvaient grâce à leurs yeux. »

Les épaules voûtées, une profonde nuance de regret dans la voix et avec l'accent jurassien, mon vieil ami ajoutait : « Ah! jeune homme, si vous saviez combien d'objets mon père a récupérés et revendus pour un morceau de pain noir... D'autres personnes l'imitèrent et c'est ainsi que meu-

bles, tableaux, étains, armes, objets divers furent chargés — par wagons entiers — au nom de ces officiers et expédiés dans les grandes villes de Suisse. » En quittant le Jura, tous ces témoins du passé perdaient leur identité, leurs racines. Et ainsi notre peuple perdait sa culture, sa raison de croire en l'avenir.

Chez un antiquaire bâlois qui vivait comme un grand seigneur parmi des trésors, j'ai vu tel coffre du XVIIe siècle orné des armoiries des seigneuries de l'Evêché de Bâle, des tableaux signés datant du XVIe siècle et provenant d'une chapelle des bords du Doubs, un saint en bois de la même époque ayant les épaules voûtées comme s'il regrettait ses paroissiens du Val-Terbi (qui ne l'invoqueraient plus dans les mauvais jours), des poteries de Bonfol de bien belle prestance, que sais-je encore? Ce distingué et fin connaisseur ne cachait pas que le gros de sa fortune lui venait d'objets trouvés dans le Jura. Comble de malheur, dès qu'elles étaient hors de notre pays, ces pièces étaient officiellement vendues comme étant d'origine... valaisanne. Il fallait répondre au goût du jour, le Valais était à la mode à cette époque. Quelle fierté aurait pu avoir un patricien bâlois, bernois ou zurichois de posséder un vieux meuble provenant d'un pays qui n'avait même pas son drapeau sous la coupole fédérale? Ce coup est assurément le plus grave qu'on puisse porter à l'honneur et aux biens culturels d'une région, c'est le coup de grâce.

Même vendu à l'étranger, un meuble pourra un jour ou l'autre retrouver sa patrie s'il est étiqueté comme il se doit par l'antiquaire honnête. Quelles que soient les circonstances et où que se trouve son nouveau domicile, ce meuble fera toujours partie du patrimoine de son pays d'origine. Ainsi inventorié, il verra sa valeur accrue et, de plus, il fera l'orgueil de son propriétaire car il pourra le considérer comme un ami bien connu. En inscrivant tous les détails touchant l'origine d'un objet, l'antiquaire a tout à gagner tant il est vrai qu'un meuble apatride ou à l'identité

incertaine voit son prix diminuer. Quant à sa valeur culturelle, elle est nulle si ces précautions sont négligées.

Une question me hante lorsque, devant l'étalage d'un antiquaire, je me trouve en présence d'un objet ayant appartenu au patrimoine de mon pays : pourquoi les pouvoirs publics ne disposent-ils pas de l'argent nécessaire pour procéder à certains achats ? Pourquoi ne prennent-ils pas en charge un musée regroupant les principaux témoins de la vie paysanne et de l'artisanat du Jura ?

Par définition, un meuble est appelé à voyager et demander aux familles de conserver les biens de leurs ancêtres ne suffit pas. Jamais on n'empêchera quiconque de vendre un objet qui a cessé de plaire ou simplement d'être utile, surtout si un marchand en offre un bon prix. Il serait donc souhaitable que notre nouveau gouvernement fasse mieux que l'ancien et se rende compte qu'un objet perdu est comme le temps... il ne se rattrape plus. Il est certainement encore possible de tout mettre en œuvre pour qu'à l'instar des autres cantons, le Jura puisse fièrement présenter, à ses enfants et à ses hôtes, une image fidèle de son riche et intéressant passé.



Armoire en sapin fabriquée par un menuisier-paysan à la fin du XIXe siècle. (G. Dominé-Frund, Courchapoix.)